



Rapport de la Commission de gestion

Préavis 06/2023 « Cybersécurité : Remplacement urgent du pare-feu Palo-Alto Crédit complémentaire au budget 2023 »

La Commission de gestion (Cogest) a siégé dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	11.10.2023
Présidente-rapporteure	Krattinger Boudjelta Sylvie	Prilly	X
Délégué	Birbaum José	Ecublens	X
Délégué	Delaquis François	Renens	X
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste-Croix	X
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes-près-Renens	X
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	X
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	X
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	excusé

La Cogest s'est réunie le mercredi 11 octobre 2023 à l'Hôtel de police à Prilly. Elle a entendu M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Frédéric Strittmatter, membre du Codir, le commandant remplaçant Olivier Fiaux, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable des finances et le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet.

Préambule

M. le premier lieutenant Thierry Guyot a présenté à la Cogest les enjeux de cybersécurité relatifs à ce préavis ainsi que l'évolution, revue à la baisse, des coûts des équipements et licences et leur répartition entre la POL et la commune de Prilly.

La Cogest n'a pas de questions complémentaires aux explications techniques et financières présentées.

Discussion

- Ayant pris connaissance du caractère urgent du changement de système dans le but d'éviter des failles dans la sécurité informatique ; ce qui explique que cet investissement ne figure pas au plan des investissements ;
- Considérant que l'équipement informatique qui doit être changé à déjà 10 ans (ce qui semble déjà long dans ce domaine) et que cet équipement est amorti depuis plusieurs années ;
- Considérant que l'incidence financière de ce projet d'investissement d'un montant de CHF 151'570.10 TTC a un impact mineur sur le plafond d'endettement ;

La Cogest est d'avis que la proposition du Codir et de la direction de la POL doit être soutenue.

Amendement

A la suite de cette rencontre la Cogest a reçu le préavis avec l'amendement proposé par le Codir et la POL relatifs à l'impact de ce préavis sur les charges d'exploitation concernant les années 2023 et 2024 et les années suivantes.

Amendement déposé par le Codir :

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler son système de surveillance et de détection "Palo-Alto", appelé pare-feu, pour un montant total de CHF 151'570.10 TTC, facturé sur une période de 5 ans,
2. D'accorder au Comité de Direction un **crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 5'100.—TTC**, représentant 2/12ème (novembre et décembre) des coûts de maintenance du nouveau système Palo-Alto, imputé au cpte n°6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique"
3. D'accorder au Comité de Direction un **crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 19'814.05 TTC** représentant la différence de coûts entre l'ancien et le nouveau système Palo-Alto (imputé au cpte n°6001.3151 "Entretien mobilier, mach. et équipement de bureau, maintenance informatique").
4. D'accepter que le montant annuel de CHF 30'314.05 TTC soit financé au travers des budgets de fonctionnement **2025 à 2027** dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, machines et équipement de bureau, maintenance informatique".

Au vote par voie de circulation durant la période des vacances scolaires, la Cogest soutient cet amendement par 7 voix pour sur 7 réponses reçues.

Conclusion

Au vu des enjeux liés à des questions de cybersécurité, la Cogest accepte à l'unanimité les incidences financières du préavis tel qu'amendé et vous demandent d'en faire autant.

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly



Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa

Chavannes – M. Nicolas Rayroud

Crissier – M. Patrick Voegelin

Ecublens – M. José Birbaum

Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens – M. François Delaquis

Saint-Sulpice – M. Oleg Yazyev

Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna

